

Cour d'Appel de Rennes

Tribunal de Grande Instance de Lorient

Jugement du : 02/04/2019

Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lorient le DEUX AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF,

composé de Monsieur ROSIER Patrick, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté(s) de Madame AUSSENAC Marie-Annick, greffière,

en présence de Monsieur POUDER Eric, vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom :

né le

de l

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires : déjà condamné(e)

Demeurant :

Situation pénale : libre

comparant, assisté de Maître MORIN Xavier avocat au barreau de PARIS

Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE INJONCTION DE RESTITUER LE PERMIS DE CONDUIRE RESULTANT DU RETRAIT DE LA TOTALITE DES POINTS faits commis le 2018 à LORIENT

Il est prévenu :

d'avoir à LORIENT, le . 2018, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, malgré la notification qui lui a été faite le 16/02/2018 par l'autorité administrative, en cas de retrait de la totalité des points de l'injonction de remettre son permis de conduire au préfet de son département de résidence conduit un véhicule à moteur pour la conduite duquel une telle pièce est nécessaire, faits prévus par ART.L.223-5 §V,§I C.ROUTE. et réprimés par ART.L.223-5 §III,§IV, ART.L.224-12 C.ROUTE.

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des débats qu'il convient de relaxer des fins de la poursuite

PAR CES MOTIFS

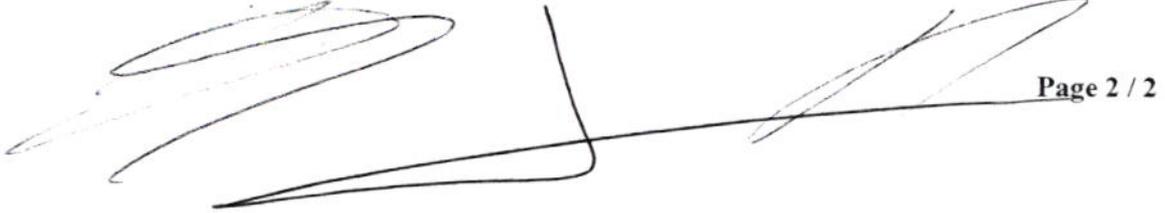
Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de . , prévenu.

Relaxe . ; des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and scribbled, while the one on the right is more fluid and cursive. A horizontal line is drawn across the page, passing through the middle of both signatures.